

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

CORRESPONDANCE.

L'ATTITUDE DU "PAYS" VIS-A-VIS LE CLERGE.

VI.

Le prêtre n'y entend rien en politique, d'après le Pays. — Hérésie imputée à M. le Vicaire de St. Césaire. — Pose de M. le Rédacteur du Pays. — Ses irrévérences envers Mgr. Lafèche.

Examinons un peu maintenant la belle et magnifique raison qu'apporte le *scientissime, savantissime et savantissime* M. le Rédacteur du Pays, pour prouver que les prêtres ne doivent pas mettre le pied sur le domaine de la politique. "Si nous, dit-il, qui avons pâti pendant de longues années sur les matières exclusivement politiques; qui avons fait de cette étude notre pain quotidien, nous ne nous trouvons parfois embarrassés; si nous hésitons en présence de certaines questions politiques à résoudre, comment les prêtres qui n'ont étudié que des questions spirituelles et religieuses, peuvent-ils avoir la prétention de parler sur le sujet, et ce qui est bien plus intolérable encore, de nous redresser."

Méprise! Méprise! M. le Rédacteur du Pays se fait un grand mérite d'avoir pu, sur les matières politiques, imaginer un bambin qui s'amuse à faire des roulettes chaque jour que le bon Dieu amène, qui ne fait que cela du matin au soir, et qui se croit passé maître en ce genre de travail. S'il se rebelle contre un habile professeur de mécanique qui veut le corriger, s'il allègue qu'au lieu d'étudier la mécanique n'est pas avoir fait des roulettes, et qu'il n'a pas de remarques à recevoir de sa part, parce qu'il n'y entend rien; tous ses petits camarades, un peu plus fatés que lui, lui diront au nez et lui diront: Le plus contient le moins; tu ne connais, et imparfaitement encore, qu'un détail, tandis que M. le professeur de mécanique connaît l'ensemble, tout le système. Prete donc attention aux observations de Monsieur.

Voilà! M. le Rédacteur du Pays, c'est le bambin qui fait des roulettes, et qui les fait fort mal; le prêtre, c'est l'habile mécanicien qui a étudié tout le système et qui le connaît. Le plus contient le moins. Par cela même que le prêtre a fait des études religieuses et des études religieuses approfondies, il en sait infiniment plus, même en fait de politique que M. le Rédacteur du Pays, qui s'obstine à nager dans des mares fangeuses étrangères à la vraie politique.

La comparaison est familière, mais on voudrait bien nous la pardonner, car Monsieur est extrêmement dur d'entendement. Nous aurons plus tard à revenir sur ce chapitre. Le principe vrai et très vrai qu'invoque ici M. le Rédacteur du Pays, mais dont il fait une application terriblement gauche, et bien propre à lui faire perdre tout crédit, est celui-ci: *on ne doit parler que de ce que l'on sait*. Si le bon sens est jeté quelque fois en avant dans le cerveau de M. le Rédacteur du Pays, il est compris que rien n'était plus pressant que de faire lui-même l'application de ce principe. D'une ignorance et d'une faiblesse en matière de religion, il se fut dit qu'avant d'entamer les questions de théologie, de régenter prêtres et évêques, il devait au moins relire son petit catéchisme, si jamais il l'a lu.

Par là, il eût mieux servi la cause de l'impie pour laquelle il combat avec tant de dévouement; car, en effet, bien que l'ignorance soit un des accessoires commandés de l'impie, il ne faut pas cependant qu'elle soit tellement profonde qu'elle laisse percer le bout de l'oreille de l'âme. L'impie, s'il est un peu habile, doit cacher son ignorance sous un vernis de science, et c'est alors seulement que les docteurs du parti apprécieront ses gentillesse voltairiennes et lui donneront l'accolade. Vous n'avez pas encore assez fréquenté vos maîtres, M. le Rédacteur du Pays; consultez les, étudiez-les de nouveau; rappelez votre vieil habit voltairien; puis, cette besogne faite, vous vous brosserez un peu, vous revêtirez un air aimable, vous tournerez votre bel œil vers le ciel, vous ouvrirez enfin votre bouche charmante, et les stances qui s'échapperont alors de vos lèvres puritiques seront dignes d'un adorateur de la Déesse.

Convenir avec nous, M. le rédacteur du Pays, que vous êtes d'une ignorance desespérante, ça ne doit pas vous coûter beaucoup; mais vous desirerions vous amener à ceci, à reconnaître que vous posez justement en face du public comme ce défunt magot dont parle le bon Lafontaine et qui prit

Le nom d'un port pour un nom d'homme. Quand même le fabuliste n'aurait pas ajouté

Que de telles gens il est beaucoup... Qui, caquetant au plus doux, l'air de tout, et n'ont rien vu,

Vous nous l'aurait fait constater septante fois sept fois. Voici qu'en effet vous accusez M. le vicaire de St. Césaire d'avoir fait une hérésie. Passe pour cela. Quoiqu'on sache ce que vous posez et ce que vous valez, cette accusation, portée en termes généraux, aurait peut-être pu laisser quelques mauvaises impressions, être ac-

ceptée par certains bons apôtres. Mais pourquoi, puisque vous voulez vous faire croire, n'en êtes-vous pas resté là? Pourquoi préciser et vouloir montrer du doigt cette hérésie? Vous édifiez d'une main, et vous renversez de l'autre. Vous n'avez aucun profit à vous compromettre de la sorte et vous finirez par vous rendre tout-à-fait ridicule. Terrible châtiement de Dieu! l'homme inique se prend dans ses propres filets; le mal qu'il veut faire à autrui, il se le fait à lui-même. *Excipit enim illos malitia eorum.*

Voilà, en effet, M. le Rédacteur du Pays, quelles balourdises vous dites et vous faites imprimer. Vous reprochez à M. le vicaire de St. Césaire d'avoir dit que ceux qui voteront contre la Confédération pecheront mortellement. Votre version est tout probablement la traduction de cette phrase: que c'est un péché grave de ne pas accepter la Confédération, devenue constitution du pays, de ne pas se soumettre à l'ordre établi, puisque St. Paul a dit: *Qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit, et qui resistit ipsi sibi damnationem acquirit*, qui résiste au pouvoir, résiste à l'ordre établi par la Providence, et en cela, il se rend digne de la damnation éternelle.

Voilà ce que dit St. Paul des catholiques, et M. le vicaire de St. Césaire ne pouvait mieux faire de s'emprunter ses paroles. Nous savons que les hommes du Pays ont un St. Paul revu et corrigé, don la doctrine se confie fort bien avec la *so. occurrunt du peuple*. Ils voudront bien nous permettre cependant de n'invoquer que l'autorité de celui-là seul que le Pape regarde comme authentique.

Vous dites en second lieu, M. le Rédacteur du Pays, que c'est émettre une proposition hérétique que d'avoir parlé comme l'a fait M. le vicaire de St. Césaire. Eh bien! prenons la proposition, telle que vous la lui mettez dans la bouche; donnez lui ensuite le sens que vous voudrez, vous en tenant toujours bien, entendu, à la signification naturelle des mots que vous employez, et nous vous disons qu'il est aussi impossible de faire jaillir une hérésie de cette proposition, qu'il est impossible de faire jaillir une étincelle d'une masse d'eau. Trouvez, en effet, une proposition révélée et proposée comme telle par l'Eglise, qui contredise formellement la proposition de M. le vicaire de St. Césaire, et alors nous y ai dirons que vous avez raison. Mais d'ici là, il s'écoulera du temps. Veuillez retenir qu'une proposition, fût-elle fautive, opposée même à la doctrine catholique, n'est pas hérétique pour cela, quoique celui qui la défend puisse pécher très gravement; il faut, encore une fois, qu'elle contredise formellement une vérité révélée et proposée comme telle par l'Eglise.

M. le Rédacteur du Pays voudrait-il bien profiter de la leçon et ne plus venir désormais, tout confit d'ignorance, étaler avec un sourire de suprême satisfaction les belles prises qu'il fait aux alentours de la sacroséité. Il pourrait arriver cependant que la théologie libérale, que Monsieur veut faire introduire dans les grands séminaires, eût donné une nouvelle définition du péché d'hérésie, vu que c'est un péché que les prêtres sont exposés à commettre plus fréquemment que d'autres. Si c'est le cas, il vaudrait bien, par une circulaire, révéler au monde catholique les lumières dont on fait usage dans son pieux laboratoire.

Quelle inconscience à signaler ici encore! M. le Rédacteur du Pays veut que chacun demeure dans les limites de son département: le prêtre sur le terrain de la théologie, lui, sur le terrain de la politique. Mais pourquoi donc alors ne se tient-il pas tranquille chez lui? Que veut-il racler en théologie? Assurément, il fait la meilleure preuve du monde que c'est bien lui et lui seul qui est pris de la démancheson de se frotter là où il n'a que faire. Donnerait-il pour excuse qu'il aime à maltraiter gratuitement la théologie, que ça serait bien pauvre encore.

Décidément, M. le Rédacteur du Pays, vous posez ouï, pauvre homme, vous posez comme type éternel et triste du grand vulgaire, bœuf d'ignorance et de présomption. Aveuglé par de vilaines et mesquines passions, vous parlez de tout, vous vous mêlez de tout, et vous menacez vous de perdre les dernières lueurs de bon sens.

Il vous sied bien, après de telles prouesses, de venir porter sur l'ouvrage de Mgr. Lafèche un jugement qui n'est que la plus inqualifiable des irrévérences et des imprudences. Vous n'avez même plus la religion du respect. Vous allez jusqu'à dire, après avoir parlé du livre intitulé: *Le Rougisme en Canada*: "Il faut encore citer un autre ouvrage plus digne, il est vrai, mais qui est néanmoins une PHILIPPIQUE ÉCHOUÉE contre le parti libéral; nous voulons parler de l'ouvrage de Mgr. Lafèche sur les rapports de la religion avec la famille."

Voilà qui est joli, n'est-ce pas? Ce qui l'est davantage, c'est la manière dont il justifie ses impolitesses, ses irrévérences, son irrégion. Ce que nous avons dit de M. Lafèche, prêtre, Mgr. Cooko "l'a dit depuis (il faut ici avoir une foi robuste) de M. Lafèche, évêque. Nous

"est avis que Mgr. Lafèche aurait été un excellent journaliste, à la manière de M. Cauchon. Talent, fougue, fanatisme, fiel, il a tout cela à un aussi haut degré que le grand boxeur de la presse québécoise."

Ainsi parle M. le Rédacteur du Pays. A de pareilles impertinences que répondre? Pour vous apprendre à peser vos paroles, M. le Rédacteur, nous vous donnons à réfléchir sur ce mot d'un saint et savant homme: *la parole est la photographie de notre figure morale, comme elle est la mesure de notre valeur humaine.*

Comment des catholiques peuvent-ils lire le Pays et se croire en sûreté de conscience?

UN CATHOLIQUE.

(A continuer.)

ETUDE BIOGRAPHIQUE.

SEPPERL. LE TIMBALIER

ou JOSEPH HAYON

LA CHAÎNE DE POSTE BRISÉE.

Le 21 mai 1788, à la tombée de la nuit, quelques enfants jouaient dans une des rues de Rohrau, petit village situé sur les frontières de l'Autriche et de la Hongrie; aperçurent une chaise de poste arrêtée sur la route et dont la caisse penché s'élevait qu'une des roues venait de se casser, ils quittèrent leurs jeux pour aller voir ce dont il s'agissait. Tout est spectacle pour des enfants, surtout pour ceux des campagnes, où chaque jour ressemble si souvent à celui de la veille, à celui du lendemain.

"Sepperl, Sepperl!" crièrent-ils à l'un d'eux, enfant de six ans, qui s'amusa à chanter un air allemand en s'accompagnant sur un violon formé d'une petite planchette, sur laquelle il raclait avec une baguette de coudrier en guise d'archet. "Sepperl, va chercher les timbales, voici monsieur qui arrive."

Monsieur!" répondit Sepperl en jetant un regard sur la route; et, haussant les épaules: "Monsieur, dans une voiture à deux roues, et menée par des chevaux de poste! Tu sais bien, Nicolas, que Monsieur ne vient jamais ici que dans une voiture à quatre roues et avec des chevaux à lui."

"C'est toujours quelqu'un qui arrive, et il faut aller voir qui."

"Je ne te dis pas le contraire, répondit Sepperl sans bouger; va seul; moi j'irai quand j'aurai fini de me rappeler l'air du maître d'école de Hambourg."

"Oh! il est fameux l'air du maître d'école de Hambourg! s'écria un autre enfant; il est fait pour porter les morts en terre."

"C'est toujours un air," répondit tranquillement Sepperl; et il continua à racler sa planchette avec sa baguette.

"Viens donc avec nous, Sepperl; viens donc, se prirent à dire tous les camarades de Sepperl en le tirant, qui par les bras, qui par l'épaule, qui par les cheveux, qui par les jambes; allons, viens."

"Heins, Fritz, Carl, Henri, Nicolas, laissez-moi," disait Sepperl; et il essayait, mais en vain, de se dégager des mains de ses petits camarades; à force de le tirer, ils réussirent à l'entraîner avec eux.

Au moment où la bande joyeuse arrivait près de la chaise de poste, le postillon était parvenu à tirer hors de la caisse un pauvre petit homme, court, gros, repiet et doué d'un volumineux abdomen. Ajoutez à cela une tête nue comme un genou, des bras qui jamais ne s'étaient croisés sur cette vaste poitrine; tout au plus s'ils avaient la longueur nécessaire pour qu'une main put gâner l'autre. Les jambes étaient dans les mêmes proportions; les pieds avaient été faits pour dormir debout, si j'ose emprunter M. Henri de La Touche son ingénieuse expression.

"Ma perruque! ma perruque!" Ce furent les premières paroles de remerciement que le petit homme adressa au postillon. Mais, avant que celui-ci eût le temps de demander ce qu'il était devenu, il l'aperçut se posant successivement sur la tête de chacun des enfants qui entouraient la voiture.

"Ma perruque! ma perruque!" Et, tout en criant, le petit homme essayait, mais en vain, de rattraper sa perruque, que faisaient voltiger les gaminns du village, plus alertes que le voyageur.

Enfin, l'un de ces enfants, le seul qui n'eût pas encore pris part à cette niche, et qui, pendant ce brouhaha, s'était posé, comme avant l'arrivée de la chaise de poste, son violon simulé d'une main et son archet de l'autre, se tourna vers ses camarades, et d'un ton sérieux, qui contrastait plaisamment avec l'exiguïté de son individu:

"Enfants, rendez donc la perruque à ce monsieur!"

Leur jeu de planchette ne pouvait être d'un grand poids sur des enfants tous plus âgés et plus forts, un de ceux qui avaient le plus fait voltiger sa perruque alla la prendre sur la tête de son voisin, et vint respectueusement l'offrir à son propriétaire.

"De la part de Sepperl, le timbalier, lui dit-il."

"La voiture de Son Excellence est brisée et ne peut aller plus loin, dit presque en même temps le postillon au voyageur. — Brisée! brisée! il ne me manquait plus que ça! murmura le voyageur en posant au hasard sa perruque sur sa tête; ce qui fit qu'au lieu de tomber comme il le fallait, elle se trouva sens dessus dessous; et où suis-je?"

"A Rohrau, répondit un des enfants. — Roro, Roro, qu'est-ce que c'est que ça, Roro? répéta le petit homme en colère; est-ce loin de Hambourg?"

"Une petite heure de marche, répondit le même enfant. — Tais-toi donc, Nicolas, dit un autre; un quart d'heure tout au plus..."

"Même dix minutes, en courant bien fort, répéta un troisième. — Et vous pensez, petits droles, que je peux me mettre à courir comme vous? Savez-vous qui je suis, petits paysans, pour me parler ainsi? Je suis..."

"Que nous importe? dit Sepperl prenant à son tour la parole; quand vous seriez le maître d'école de Hambourg, ou monsieur, ça n'empêcherait pas qu'il vous faille, pour aller à Hambourg, une heure en marchant au pas, une demi-heure en vous pressant un peu, et dix minutes, comme l'a dit Heins, en courant bien fort."

"Et n'y a-t-il, dans ce village, aucun moyen de me procurer une voiture, une chaise de poste, n'importe quoi? demanda le voyageur."

"Ah! si, dit Sepperl, il y a la charrette à papa."

"Ces enfants sont bêtes à manger de l'herbe! murmura le voyageur en se retournant vers le postillon; et vous, au lieu de continuer à fumer votre pipe comme si nous étions arrivés..."

"Puisque la voiture est brisée, nous sommes arrivés, interrompit froidement le postillon."

"Comme c'est raisonnable!..." ajouta le petit homme en levant les épaules et prêt à éclater. Mais, comprenant sans doute que toute colère devait être impuissante et se briserait contre l'impassibilité d'un postillon et les malicieuses railleries d'une troupe d'enfants, il se contenta et dit seulement: "Y a-t-il un charbon dans le pays?"

"Réponds, Sepperl; ça te regarde, crièrent les enfants. — Oui, il y en a un, dit Sepperl. — Mais un bou? — Dame, il n'y en a qu'un. — Eh bien! qu'on aille le chercher, et qu'il vienne tout de suite réparer la roue de ma chaise de poste."

"Quelle heure est-il? demanda Sepperl? — Qu'importe! — C'est que, s'il est sept heures, papa fait de la musique avec maman, et on ne peut pas le déranger; il vous envoie promener sans seulement vous écouter."

"Ton père fait sans doute de la musique avec sa ferraille, son marteau et son enclume, dit le voyageur d'un air de mépris. — Non, monsieur, mais avec une harpe, répondit sérieusement Sepperl."

"Faites, je serais curieux de voir un charbon pincer de la harpe; ça doit être amusant. — Vous le pouvez, ce n'est pas loin," dit Sepperl.

Désireux d'entendre un charbon pincer de la harpe, le voyageur, laissant la sa voiture, ses bagages et le postillon, se mit à suivre le petit Sepperl.

Après avoir fait un petit détour pour gagner le village, le voyageur commença à distinguer les sons d'une espèce de musique criarde, au accord de laquelle se joignait un glapissement de voix assez monotone.

"Diable! c'est bien mauvais! dit le voyageur. — Je ne vous ai pas dit que ce fut bon," répondit tranquillement l'enfant. L'homme et l'enfant se trouvèrent bientôt en face d'une misérable boutique enfumée; de chaque côté de la porte on voyait plusieurs grosses roues de charrette qui attendaient sans doute leur garniture de fer."

L'étranger entra; un homme jeune encore promenant de gros doigts noirs et crasseux sur une harpe veuve d'une grande partie de ses cordes; près de lui, une jeune femme au teint blanc et rose filait en chantant. A la vue de l'étranger, le mari et la femme se levèrent, et lui demandèrent ce qu'il souhaitait.

Monsieur désire que vous lui fassiez entendre de la musique, dit Sepperl. — Pas du tout! s'écria le voyageur en portant involontairement les mains à ses oreilles; ce que je demande, c'est que vous veniez au plus tôt raccommoder ma voiture, dont la roue est démontée."

"Tout de suite," répondit le charbon; et prenant ses outils, il se disposa à suivre le voyageur."

"Il paraît que monsieur n'aime pas la musique?" demanda le charbon tout en marchant à côté de l'étranger. Celui-ci sourit, et se contenta de répondre: "Je n'aime pas la vôtre, mon ami."

"Ce monsieur est difficile, n'est-il pas vrai, papa?" dit Sepperl en se penchant vers son père pour ne pas être entendu du voyageur. Ce fut au tour du charbon à sourire. Mme Eugénie Foa.

REVUE DES JOURNAUX D'EUROPE.

SOMME DONNÉ AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Chez les amis du gouvernement français les angoisses provoquées par l'entrée des troupes italiennes sur le territoire pontifical contre la volonté de la France, sont loin d'être calmées. Dans une autre couche de régions officielles de la cour, c'est la guerre qui prévaut; on y travaille habituellement à impressionner l'empereur dans le sens d'une dure leçon à infliger à l'Italie pour avoir donné "un soufflet pareil" au prestige de la France. Le maréchal Niel, qui passe pour être le champion de ces tendances, aurait même dit que la guerre ne deviendrait vraiment populaire que lorsqu'elle serait, comme du temps de la convention, engagée sur le Rhin en même temps qu'aux Alpes; qu'alors les vieux sang batailleur se ramènerait et qu'on verrait reparaitre la *furia francese* d'autant plus irrésistible que le poil serait plus grand.

Dans les bureaux de la guerre comme à la marine regne une activité fiévreuse, qu'on peut encore constater à Lyons, ainsi que dans nos arsenaux et port de guerre. Les vides des troupes à Civitavecchia ne discontinuent pas, et sous peu, la France pourra attendre de pied ferme toute éventualité qui se présenterait sur le sol pontifical.

Dans les sphères diplomatiques, on est un peu plus calme; mais on y juge, néanmoins, la situation comme fort compliquée. La circulaire du général Menabrea bien quelle promette le respect de la souveraineté du pape a produit la une impression des plus désagréable. Nos diplomates, devenus très mécontents, après les cruelles déconvenues infligées à leur amour-propre, ne voient plus dans les pièces de la chancellerie italienne que pièges et échappatoires.

Notre diplomatie enfin ne veut plus être ce qu'on appelle jouée par la faible Italie, comme elle l'a été par Bismarck le fort. C'est pourquoi les déclarations par lesquelles M. Nigra, ce matin, desavoué le plébiscite de Fosinone et tous les actes des agents italiens contraires à la souveraineté de l'É. IX, n'ont pas produit le moindre effet. On y a vu une impertinence de plus. "Des mots, rien que des mots," aurait-on répondu au pauvre chevalier, plus que jamais sur les épinas.

Quant à la conférence européenne, le cabinet de Saint-Jacques accepte d'y prendre part, en annonçant toutefois d'avance qu'il ne garantira pas pour sa part le pouvoir temporel. La Prusse continue de loucher. Elle affirme la nécessité de l'unité italienne comme un des éléments du nouvel ordre européen. Elle déclare qu'elle emploiera sa légitime influence à empêcher qu'une perturbation plus profonde de la paix ne naisse des complications actuelles. Comment cette influence s'emploiera-t-elle?

On sait les manifestations anti-nationales qui ont eu lieu à Paris. Au nombre des personnes arrêtées au cimetière Montmartre se trouvaient: MM. Lermite, Lanton, rédacteur du *Courrier*; Victor Noir, rédacteur du *Journal de Paris*; Constant Laurent, rédacteur du *Figaro*.

LES ENFANTS DE VICTOR-EMMANUEL.

A Florence, le désarroi continue. On assure que Mazzini est en Italie. Il a adressé aux Italiens une proclamation que nous lisons dans les journaux anglais. Nous la reproduisons en partie: "Italiens! — être ou n'être pas, voici la question que nous pose aujourd'hui l'étranger."

Les Français sont à Civitavecchia; Brennus est aux portes de Rome. "Veuillez vous répondre, comme nos pères, par l'épée, ou présentez-vous, fils dégénérés des anciens Romains, vos fronts à l'outrage?"

"Direz-vous à l'Europe: Le Mexique est une nation, et nous ne sommes pas une nation; nous ne sommes qu'une multitude, qui a perdu le sens de la liberté et du droit? ou affirmez-vous votre liberté, votre droit, votre ferme résolution d'être désormais une patrie?"

"Quelle que soit votre réponse, elle sera décisive. Vous n'avez qu'un moyen d'exister comme nation; contraindre le gouvernement de déclarer la guerre, ou faire

des barricades. "La guerre immédiate, ou les barricades. "Si le gouvernement accepte la première alternative, suivez-le, secourez-le; sinon, renversez-le."

La lecture de cette proclamation suffit pour mesurer toute l'étendue des embarras ou Victor-Emmanuel se trouve comme empiété. Les premières nouvelles nous représentent le général Menabrea comme usant à la fois de beaucoup de précautions; d'une part, il refuse d'accepter les plébiscites des villes pontificales qui demandent à rentrer dans la patrie commune, et il retient Garibaldi prisonnier dans le fort de la Spezia; d'autre part, le général Cialdini aurait été appelé, en toute hâte, de Bologne à Florence, par le télégraphe.

Braïvour chrétienne.

Le 5 octobre, en marchant au feu sous Bagnorea, les zouaves hollandais, surpris par un brusque ordre de départ venant à la queue de la colonne se confesser à un prêtre de leur pays, envoyé de Rome sur leur demande. Tout en marchant, le prêtre les entendait; puis, ralentissant le pas une minute, il leur donnait l'absolution. La marche de la colonne n'en souffrait pas. Vous savez comment ces zouaves se battirent à la sanglante affaire qui eut lieu ce jour-là; comme des héros chrétiens c'est tout dire.

Avant de monter à l'assaut de Nerola, le 18, zouaves, légionnaires, chasseurs étrangers, dragons, gendarmes, artilleurs, tous se confessèrent. C'était la première fois, si je ne me trompe, que la légion se mesurait avec les garibaldiens. L'aumônier du corps, Monsieur Baste, marchait au milieu des soldats, un crucifix à la main. Pendant une courte halte que l'on fit avant de s'élaner à l'assaut, il donna la bénédiction à ses hommes qui la reçurent tous, officiers et soldats un genou en terre et le front courbé. Un légionnaire fut tué. Le digne aumônier n'eût que le temps de lui faire baisser le crucifix et de lui donner l'absolution *in articulo mortis*.

A Farnèse, le lendemain, quarante-cinq zouaves reçurent l'ordre de repousser deux cents garibaldiens bien armés, qui se fortifièrent dans ce village. L'officier, le lieutenant Dufournel, dégrada et, prenant son sabre par la lame, et le signe de la croix sur sa personne avec la poignée, puis il s'écria:

"Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit... Quiconque aime le Pape me suive, à la victoire ou à la mort. Il mourut, lui, mais la colonne battit l'ennemi. Le lieutenant s'était confessé le matin à un Père Jésuite. On le transporta blessé à Valentano, où il édifia le pays par la beauté de sa mort, au point que ces habitants virent s'agenouiller devant son cadavre en disant:

"Nous ne venons pas prier pour lui, mais le prier!"

Les anti-confédérés.

A une réunion des membres de l'Assemblée législative, tenue à Halifax, à leur salle de séance, le 7me jour de novembre, la déclaration suivante a été adoptée et ordre a été donné de l'imprimer:

"Nous les représentants de la Nouvelle-Ecosse, étant réunis dans le but de former un cabinet, et l'ayant formé, ne pouvons nous séparer sans faire connaître à nos constituants la détermination unanime et inaltérable que nous avons prise d'employer tous les moyens légaux et constitutionnels en notre pouvoir pour débarrasser cette province de l'opération de l'acte de l'Amérique britannique du nord, dont la passation dans le parlement impérial a été obtenue par la fraude, le mensonge et la déception."

"Nous saisissons l'occasion la plus prochaine d'informer la Reine et son parlement que le peuple de la Nouvelle-Ecosse a été toujours et systématiquement empêché d'exprimer sa volonté sur la confédération jusqu'après la passation du statut impérial, et nous insistons respectueusement à maintenir que cet acte est invalide en ce qui regarde cette province, parce qu'il assujettit son peuple, sans son consentement, et contre sa volonté, à une législature à laquelle il confère un pouvoir de taxer, que le parlement impérial ne possède pas lui-même constitutionnellement."

"Nous rejetons formellement la confédération au nom du peuple, et nous n'avons aucune crainte que les autorités impériales essaieront ou même montreroient le désir d'imposer au peuple loyal de la Nouvelle-Ecosse une alliance politique, pour laquelle elle a manifesté une invincible répugnance."

"Nous avons observé avec indignation l'insulte que a faite au peuple le citoyen lieutenant-gouverneur Sir W. F. Williams, avec un conseil qui n'a jamais possédé la confiance du peuple et dont la politique a été énergiquement condamnée aux dernières élections. Cette

démarche extraordinaire a dû être prise sous l'autorité de l'exécutif canadien...

No s'adressons que le nouveau cabinet communique immédiatement aux autorités impériales les faits et les détails de cette conduite offensante...

Nous ne mettons en aucune manière en question la prudence et le patriotisme des membres élus...

En conclusion, nous recommandons au Conseil Exécutif de conseiller une prompt réunion de la législature...

CANADA

QUEBEC, 22 NOVEMBRE 1867.

Messe de Sainte Cécile.

Ce matin, à 10 heures, une messe solennelle a été chantée dans l'église de St. Jean-Baptiste...

Une foule immense, composée de l'élite de la société, assistait à cette belle fête: le chœur, les nef et les galeries, toute l'église était littéralement encombrée...

Les membres de l'Union Musicale, sous la direction habile et expérimentée de M. Ernest Gagnon...

Nous ne surprendrons personne en disant que Haydn est un des plus grands musiciens des temps modernes...

Pendant la messe une quête a été faite au profit de l'Union Musicale par M. et Mme. Frs. Roy, M. et Mme. Alph. Benoit, M. et Mme. Adolp. Hamel...

Le sermon, prêché par M. l'abbé Ths. Hamel, a été ce que l'on pouvait attendre de mieux. Nous nous abstenons d'en donner une analyse dans l'espoir qu'il sera publié bientôt...

fantaisie; mais personne n'a ce charme doux et tranquille, cette facilité d'intonation, ce cachet d'âme sans pareil...

Les admirateurs de la musique de Haydn savent depuis longtemps combien ce jugement est vrai, et ceux qui ont entendu la messe impériale...

Partout on reconnaît un compositeur doué d'une piété sincère, qui rapportait à Dieu tous les triomphes de son génie...

L'exécution a été ce qu'elle devait être avec les ressources musicales mises à la disposition du chef d'orchestre...

Une foule immense, composée de l'élite de la société, assistait à cette belle fête: le chœur, les nef et les galeries, toute l'église était littéralement encombrée...

La messe a été chantée par M. l'abbé Plamondon, vicaire de St. Roch; MM. les abbés Lepage et Faucher...

Voilà bientôt le temps des élections municipales. Nous avons l'espérance que les citoyens de Québec feront un choix judicieux de leurs officiers...

Le choix de M. et des Concitoyens. Voilà bientôt le temps des élections municipales. Nous avons l'espérance que les citoyens de Québec feront un choix judicieux de leurs officiers...

ques avantages. La cité toute entière y perdrait dans l'estime des cités sœurs...

Pour son intérêt matériel, la cité doit en même temps faire le choix d'un homme dont la probité, l'expérience et le dévouement soient bien connus...

Une autre qualité devra encore se rencontrer dans notre premier magistrat. Il devra être disposé à appuyer de toutes ses forces le mouvement de la population en faveur de l'introduction de la taxe sur le revenu...

Nous pouvons encore faire renaître l'activité et le progrès dans la vieille capitale de Champlain, dans cette ville que la nature a favorisée sans beaucoup de rapports, mais à qui notre malheureuse apathie a laissé prendre une marche rétrograde...

Assemblée publique.

L'assemblée publique convoquée pour dimanche aura lieu à la Halle Jacques Cartier, et non au marché Berthelot comme nous l'avons annoncé par erreur...

Nos remarques sur la dévotion des membres locaux de la Nouvelle Ecosse, et plusieurs correspondances, sont remises au prochain numéro, faute d'espace.

Profession religieuse.

Hier matin, Melle Georgiana Dionne, de St. Pascal, a été admise à la profession religieuse, sous le nom de Sœur Marie St. Hilaire...

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE.

Le grand moraliste La Bruyère dit quelque part dans ses Caractères: "C'est une grande misère d'en avoir pas assez d'esprit pour parler sagement, ni assez de jugement pour se taire: voilà le principe de toute impertinence."

Cette sentence peut, à la rigueur, résumer les débats qui ont eu lieu hier sur les résolutions ministérielles relatives à l'indemnité accordée aux membres des deux chambres, débats qui ont absorbé une séance de près de cinq heures...

Franchement, je ne m'attendais pas le moins du monde à un débat sérieux sur les résolutions; je me disais que les Communes avaient trop le sentiment de leur dignité pour souffrir une discussion sur une pareille question.

J'ai été rudement déçu. Il y a eu une attaque en règle contre les résolutions; les premiers coups sont partis de la section des néo-brunswickois...

L'opposition d'Ontario et de Québec qui entretenait secrètement l'espoir de donner à ces débats les proportions d'une lutte sérieuse contre le cabinet, a mis au service des néo-brunswickois trois de ses plus gros canons: M. Blake, M. McKenzie et M. Holton...

Le commencement de la séance a été marqué par un petit incident assez plaisant. M. Moé Fortier député d'Yamaska venait de présenter à la Chambre une pétition contre l'élection de M. Cartier...

M. J. A. Macdonald doit donner aujourd'hui à la Chambre la liste des mesures que le gouvernement entend faire passer à cette session-ci.

C'est également à la séance d'aujourd'hui que M. Holton doit poser la question des mandats.

Les comités permanents sont organisés. Voici la liste des députés qui en font partie:

1. PRIVILEGES ET ELECTIONS:—L'hon. Sir J. A. Macdonald, les hon. Messieurs Cartier, Dorian, Campbell, Gray, Johnson, Langvin et Messieurs Grant, Stephenson, Lawson, Blanchet, Burton, Dufresne, Cameron (Huron), Chamberlin, Munro, Bertrand, McDonald (Antigonish), Snider, Thompson (Ontario), et Redford.—21.

2. LOIS EXPIRANTES:—L'hon. Sir J. A. Macdonald, les hon. Messieurs McDougall, Kierzkowski, Macdonald (Cornwall), Smith, Dunkin, Gray et Messieurs Chamberlin, Poubiot, Drew, Golin, Lypm, Cayley, McLachlin, Rankin, Cimon, Cheval, Cooke, Simpson Young et Blake.—21.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX ET TELEGRAPHES:—L'hon. Sir John A. Macdonald, les hon. Messieurs Cartier, Tilly, Chauveau, Tupper, McDougall, Abbott, Anglin, Howe, McMillan (Restigouche), Howland, Galt, Read, Campbell, Connell, Wood, Carling, Holton, Fisher, Macdonald (Cornwall), Dunkin, Dorian, Irvine et Messieurs McLennan, Blanchet, Currier, De Niverville, Macdonald (Glengarry), Mackenzie, Joly, Morrison (Niagara), Robitaille, Shanly, Ryan, Sylvain, Street, Walsh, Brousseau, White, Masson, (Soulanges), Gendron, Whitehead, Jones (Leeds), Jackson, et O'Connor.—45.

4. BILLES PRIVÉES:—Les hon. Messieurs Keagney, Johnson, McGreevy et Messieurs Ault, Morris, Savary, Wallace, Geoffrin, Morrison (Niagara), Pinsonneault, Parker, Webb, Ross (Dundas), Daoust, Satechard, Stirton, Harrison, Bowell, McMonies, Bourassa, et Caron.—21.

5. ORDRES PERMANENTS:—Les hon. Messieurs Ross (Champlain), Huntington, et Messieurs Gaucher, Bown, Cameron (Invernes), Burpee, Kempt, Ray, Ross, (Victoria N.-E.), Huot, Harrison, Gaudet, Bowman, Rymal, McCarthy, Sprout, McMillan (Vaudreuil), Little, Perry, McFarlane, et Morrison (Victoria).—21.

6. DEPENSES CONTINGENTES:—Les hon. Messieurs Howland, Langevin, McGe, Smith et Messieurs Beatty, Tremblay, Wells, Benoit, Willson, Hurdon, Poser, Bowell, Piquet, Ferguson, Heath, Mills, Coffin, McMillan, Power, McDonald (Middlesex), et Ferris.—21.

7. COMPTES PUBLICS:—Les honorables Messieurs Galt, Howland, McMillan (Restigouche), Holton, Beaubien, Benson et Messieurs Chipman, Gibbs, Carmichael, Costigan, Masson, (Terrebonne), Magill, Dufresne, Kirkpatrick, McConkey, Pope, Crawford (Leeds, D. S.), Desaulniers, Walsh, Keeler, et Ross (Prince Edouard).—21.

8. EMIGRATION ET COLONISATION:—Les honorables Messieurs McGe, Archambault, Tupper, Connell, et Messieurs Cartwright, Crawford (Brookville), Brown, Wright, Dobbie, Fortin, Jackson, Béchard, Snider, Colby, Hagar et Messieurs Coupal, Kirkpatrick, MacKenzie, Parker, Forbes, et Renaud.—21.

9. BANQUES ET COMMERCE:—Les hon. Messieurs Cartier, Cameron, (Peel), Tilly, Galt, Holton, Howland, McDougall, Abbott et Messieurs Jones (Halifax), Morris, Killam, Bolton, Simard, Cartwright, Street, Workman, Casault, Thompson (Haldimand), Magill, Metcalfe et Blake.—21.

10. COMITÉ CONJOINT DES IMPRESSIONS:—Les hon. Messieurs Howe, Fisher et Messieurs Beatty, Brousseau, Young, Fortin, Ferguson, Mackenzie, Bellerose, Grover, Sénécal et Macdonald (Lauzenburg).—12.

M. Holton a soulevé hier, après l'expédition des affaires de routine, une question de privilège qui a provoqué un assez intéressant débat. Les membres des cabinets locaux ont ils le droit de siéger dans le parlement fédéral et d'y voter?

est la question que M. Holton a posée à la Chambre et qu'il s'est efforcé de résoudre avec un esprit de modération auquel il ne nous a pas habitués. Tout naturellement M. Holton s'est prononcé pour la négative et voici la principale raison qu'il a apportée à l'appui de son opinion: les ministres locaux ne peuvent siéger dans le Parlement fédéral parce qu'ils reçoivent, en qualité d'officiers de la Couronne un salaire des gouvernements locaux.

M. Cartier a répondu à M. Holton. Sans avoir été aussi concluant que je l'aurais désiré, M. Cartier a cependant eu les honneurs de la discussion. Il a soutenu que les ministres locaux avaient le droit de siéger dans le Parlement fédéral, parce que les gouvernements locaux sont complètement séparés du gouvernement fédéral. M. Cartier a cité à l'appui de son jugement plusieurs clauses de la nouvelle constitution.

Il est difficile de dire, avec certitude, lequel de M. Holton ou de M. Cartier a raison. Il est possible que M. Cartier ait raison théoriquement parlant; mais je crois qu'en pratique la présence des ministres locaux dans les Communes est une anomalie qu'on devrait s'efforcer de faire disparaître. L'importe que les ministres locaux ne subissent pas trop l'influence du gouvernement fédéral et personnellement ne contestera qu'ils s'exposent à cet accident qui peut avoir de graves conséquences, par le fait même qu'ils siègent dans le parlement fédéral à titre de partisans politiques.

M. Johnson, du Nouveau Brunswick, M. Smith, de la même province, M. Morris, M. Howe, M. Blake, Sir J. A. Macdonald, ont successivement pris la parole après M. Cartier. Les deux premiers et le quatrième ont parlé dans le sens de M. Holton.

La question va être de nouveau discutée aujourd'hui.

La Chambre s'est ajournée à 6 heures.

Il est probable que M. Howe va faire aujourd'hui un long discours sur la question soulevée par M. Holton. Il a prévenu la Chambre, hier, qu'il avait quelque chose à répondre au discours de M. McGe, discours qu'il a qualifié d'extraordinaire.

Sir J. A. Macdonald a donné à la fin de la séance l'énumération des mesures que le gouvernement tient à faire passer pendant cette session. Voici ces mesures:

- Loi relative aux bureaux de poste; Loi relative au chemin de fer intercolonial; Loi touchant le tarif et l'acaise; Loi touchant les douanes; Loi pour régler l'acaise; Loi relative à la suspension de Phœbus corpus; Les subsides.

Il y a dans ces quelques mesures matière à de longs débats; pour peu que l'opposition soit en veine, la discussion sur le tarif et les douanes pourrait bien absorber à elle seule quatre ou cinq séances.

Au nombre des projets de loi qui sont passés hier leur première lecture, il y en a un de M. Mills à l'effet d'empêcher les membres des législatures locales de siéger dans le Parlement fédéral. Cette mesure sera tout vraisemblablement, à la seconde lecture, l'occasion d'un débat ardent qui sera probablement suivi d'un vote.

Rien de remarquable dans le Sénat.

J'ai sous les yeux les Comptes Publiques de la province du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1866. J'extrais de ce document les statistiques suivantes.

Les revenus du Canada-Uni pendant l'année expirée le 30 juin 1866 ont atteint le chiffre de \$12,672,880; les dépenses, pendant la même année se sont élevées à \$12,418,105; ce qui laisse un excédant de revenus de \$154,783.

Voici les principales sources qui ont fourni aux revenus:

Table with 2 columns: Source of Revenue and Amount. Includes Douanes (\$7,328,146), Acceise (\$1,888,576), Revenu territorial (\$28,530), Bureaux de Poste (\$24,910), Travaux publics (\$417,474), Fonds des municipalités (\$196,648), Intérêts sur placements (\$158,644).

Voici maintenant les principaux chiffres des dépenses:

Table with 2 columns: Expense Category and Amount. Includes Intérêt sur la dette publique (\$3,590,706), Milice (\$1,640,554), Travaux et édifices publics (\$1,636,335), Douanes (perception) (\$405,713), Postes (perception) (\$556,518), Législation (\$398,508), Gouvernement civil (\$466,084), Adm. de la justice (C. E.) (\$397,600), " " (C. O.) (\$340,969), Service à vapeur (\$304,302).

Il y a dans le tableau des dépenses d'autres chiffres qui, sans être aussi élevés que ceux que je viens de citer, sont néanmoins très instructifs; je ne mentionnerai que le chiffre des dépenses occasionnées par le déménagement des députés à Ottawa: ce chiffre ne s'élève pas à moins de \$177,459.

Il y a dans les comptes publics, un tableau de chiffres qui doit nous intéresser d'une manière toute particulière; je veux parler du tableau du revenu territorial. Les terres de la couronne, dans chaque province, appartiennent d'après la nouvelle constitution, au gouvernement local; le revenu territorial constituant, avec l'allocation annuelle accordée par le gouvernement fédéral aux législatures locales, le seul revenu sur lequel elles puissent compter, nous pouvons nous faire une idée de suite approximative des revenus de chaque province.

J'ai donné, tout à l'heure, le montant total du revenu territorial pour les deux provinces, le tableau ne séparant pas toujours les deux provinces ci-dessus unies.

l'énormité des dépenses des différents services qui composent ce montant total, est difficile de dire, au juste, quel a été pendant l'année 1866 le revenu territorial de la Province de Québec; j'ai néanmoins essayé d'en venir à un état aussi exact que possible et voici à quel résultat je suis arrivé.

Table with 2 columns: Category and Amount. Includes Fonds d'honoraires des Arpenteurs (\$65,364), Honoraires caudaux (\$153), Honoraires de brevets (\$42), Ventes de terrains (\$46), Coupe du bois, etc. (\$5,000), Domaine de la Couronne, (revenu) (\$242,237), Seigneurie de Lauzon (revenu) (\$3,000), Terres de Partulière (revenu) environ (\$11,892), Total (\$374,107).

Il y a encore dans les comptes publics plusieurs statistiques qui empruntent une grande importance aux circonstances exceptionnelles faites au Canada par la Nouvelle Constitution. J'aurai peut-être occasion, plus tard de faire part à vos lecteurs de ces statistiques.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le Telegraph Transatlantique)

Londres, 19 nov. Le Parlement a été ouvert aujourd'hui. La Reine n'était pas présente, et le discours du trône a été lu par une Commission Royale. L'invasion du territoire pontifical a cessé. On exprime l'espoir que Napoléon retirera bientôt ses troupes de l'Italie, pour éviter par là toute mésintelligence avec Victor-Emmanuel.

Paris, 19 nov. Des ingénieurs d'expérience, aidés des troupes pontificales, sont activement occupés à faire de nouveaux travaux de défense dans tous les environs de Rome.

Florence, 20 nov. La Banque d'Italie est sur le point d'être débarrassée de ses pièces d'un franc, pour suppléer au manque de pièces d'une moindre valeur. Le discours de l'empereur Napoléon a produit un bon effet ici. Il a plu aux Italiens qui croient y voir une adhésion au soulèvement de l'Italie.

Paris, 20 nov., le soir. On dit que le général Dix, ambassadeur américain à Paris, a proposé à Napoléon que les Etats-Unis soient représentés dans la prochaine conférence.

FAITS DIVERS.

Le vapeur Columbia, de la compagnie du Richelieu, a cessé de voyager entre Montréal et Québec depuis lundi pour aller prendre ses quartiers d'hiver à Sorel.

INCENDIE.—Il y a eu, hier matin, vers cinq heures une alarme d'incendie, venant de la boîte 47, à l'angle des rues de la Couronne et de la Reine, St. Roch. Le feu qui avait pris dans une petite maison en bois occupée comme épicerie, fut promptement éteint.

EXPORTATION DE BOIS. On a exporté aux Etats-Unis, durant l'année expirée le 30 septembre dernier, 142,000,000 de pieds de bois provenant des chantiers d'Outaouais, Buckingham, Thorso, et des moulins de Gilmour.

NAVIGATION.—Sameli dernier, le Louis Renaud a sombré à la tête des Rapides. On nous apprend que le Richelieu est parti et que trois remorqueurs et plusieurs berges sont arrêtés dans les glaces.

Le pont de glace est également formé sur la rivière de l'Assomption, la rivière Terrebonne et la rivière Yamaska. On a dû traverser ce pont, ce matin, sur la rivière de l'Assomption.

Il est inouï que l'eau se soit tenue si basse à cette époque de l'année. Les vapeurs de marche ne peuvent plus se tenir leur qui, et à Varennes, par exemple les passagers sont obligés de faire deux voyages en chaland pour se rendre au vapeur.

Provot est un voleur simple et naïf; est sans art et sans détour; il fait tout bêtement ce qui lui passe par la tête, et, par fait, il l'avoue avec une franchise parfaite.

—Qu'est-ce que c'est que cela? lui dit le sergent de ville qui le rencontre dans la rue. —Vous le voyez bien, c'est un morceau de jambon.

—Et ceci? —C'est facile à reconnaître, c'est un paquet de bougies.

—Et cela? —C'est une boîte; mais je ne sais pas encore ce qu'il y a dedans; si je le savais, n'hésiterais pas à vous le dire.

—C'est bien étonnant que vous ne sachiez pas ce que vous portez sous vos bras. —Ca n'a rien d'étonnant, puisque je ne suis pas encore regardé. Ouvrons la boîte, si vous voulez. —Tiens, ce sont des dragées!

—Et où vous-êtes vous procuré tout cela? —Mais j'ai volé.

—Où cela? —A la porte d'un épicer à Pétauge; c'est la boutique là-bas; précisément devant l'épicer qui court après moi; il va vous en dire si vous ne me croyez pas.

—Le sergent de ville était au contraire disposé à croire ce qu'il avait d'ailleurs soupçonné tout d'abord; l'épicer qui accusait en effet, n'eut donc que peu de choses à lui dire; et voilà Provot aujourd'hui sur la liste des prévenus. (C'est toujours la même farce.)

M. le président.—Vous venez d'entendre la déclaration de l'agent qui vous a arrêté et celle du sieur Lesbroussard, l'épicer et le complice de vol que vous avez commis; préjugez de ce dernier?

Le prévenu.—Oui, monsieur. M. le président.—Est-ce que vous n'avez pas d'autre occupation que le vol? Le prévenu.—Je n'ai absolument rien moi; je n'ai même pas d'asile.

M. le président.—Mais alors vous n'avez pas d'occupation? Est-ce que vous n'avez pas été déjà condamné? (On va continuer votre casier.) Le prévenu.—C'est inutile. J'ai été déjà condamné à trois mois de prison pour un vol de quatre mois pour vagabondage.

BULLETIN COMMERCIAL.

Montant reçu à la Douane, le 21 novembre, dans le port de Québec, \$1,517.82

MARCHÉ DE NEW-YORK, 19 Nov.

Or 138 1/2
Argent à 7 par cent.
Coton 18 1/2
Fleur de farine...

MARCHÉ DE MONTREAL, 19 Nov.

Fleur calme : Superf. Canada \$7 à 7.05; No. 2, \$6.60. \$9.75; Pois 0.90 par 60 lbs. Avoine 0.38.

PRIX COURANT DU CUIR.

Cuir à semelle espagnol dit Hemlock, n. 1 (meilleures marques), par livre 21c à 24c
Do do n. 2 20c à 23c
Do do n. 3 19c à 22c

MARCHÉ DE QUEBEC, 22 Novembre.

Fleur de farine n. 1, par 100 livres \$ 7.05 @ 7.25
Superfine n. 2, idem 6.18 @ 6.25
Fancy, idem 8.75 @ 9.00

PROVISIONS.

LARD SALÉ - par livre \$ 0.09 @ 0.11
Lard première qualité par 200 liv. 23.00 @ 24.00
Bœuf Prime Massé, idem 15.00 @ 16.00

PRIX COURANT AU HAVRE DU PALAIS.

Erable de 3 pieds par corde \$5.00 @ 0.50
Erable de 2 1/2 " " " 3.50 @ 0.20
Idem 2 " " " 4.00 @ 0.20

Liste hebdomadaire des fonds de Québec.

Table with columns for company names (e.g., Compagnie de la Rivière du Loup), share values, and dates.

Liste hebdomadaire des prix des actions suivantes :

Table listing various bonds (BONS) and their prices, including '5 par cent courant du gouvernement'.

PORT DE QUEBEC.

RADEAUX ARRIVÉS À QUEBEC, 19 novembre. Mhos Watter, douves, anse de Lemoursier. J. McAllister, douves, anse de Bowen.

ARRIVAGES AU QUAI RENAUD, 20 Novembre.

Golette Marie-Canadienne, N. Côté, de Cacouna, haricots, avoine, patates, graine de lin et sardine.

CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1868.

MAINTENANT EN VENTE

CALENDRIER DU DIOCESE DE QUÉBEC POUR L'ANNEE 1868.

LES messieurs du Clergé, les Marchands et autres personnes qui désirent avoir le CALENDRIER pouront se le procurer...

Le Diable de mer.

CE POISSON MONSTRÉ sera exhibé tous les jours depuis JEUDI matin le 21 courant jusqu'à JEUDI soir, suivant au No 8 rue de la Fabrique...

CHARGEMENT POUR MONTREAL ET DE MONTREAL.

LES vapeurs de première classe de la Compagnie des Remorqueurs du Saint-Laurent, ROYAL, RANGÉ, ST. ANDRÉ, ALBION, LAIGLE et HERO.

Traverse du Grand Tronc.

Le, et après MERCREDI, le 16 Oct., le VAPEUR qui fait la TRAVERSE DU GRAND TRONC partira de la STATION, marché Champlain, jusqu'à nouvel ordre, aux heures suivantes :

FOUNDS

Table listing various funds and their values, including 'Compagnie de la Rivière du Loup' and 'Compagnie de la Rivière du Saguenay'.

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisé en trois parties...

UN jeune homme, désire avoir une situation dans un magasin de grain et de farine ou dans un magasin en gros. Il parle l'Anglais et peut fournir de très-bonnes recommandations.

MANCHE DE PLUME PATENTÉE DE MORSÉ

COMMANDE LES QUALITÉS DE GRATTOIR, DE BRUNISSOIR ET SERVANT AUSSI POUR AIGUISER LES ORAYONS. W. E. STATA.

AUSSI POUR LES PLUMES DE PLATINES.

Garanties comme ne devant point se corrompre dans aucune écriture; elles écrivent aussi facilement que les plumes d'ore et font la durée d'une douzaine de plumes d'acier.

TRAVAUX PUBLICS, QUEBEC.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau, d'ici à SAMEDI, le 23 du courant, à 4 h. P. M., pour l'entèvement de la GLACE, DE LA NEIGE, ETC., ETC., durant l'hiver de 1867-68, aux bûches occupées par les Bureaux Publics, en cette cité.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.

Appart de Lundi le 18 courant JUSQU'À la clôture de la Navigation, les Vapeurs de la Ligne de Québec à Montréal partiront tous les jours à DEUX HEURES, P. M., au lieu de quatre heures P. M., le FRET sera chargé à une augmentation de Vingt-Cinq (25) par Cent sur le Tarif.

POELES, USTENSILES, ETC.

FRANÇOIS LETOURNEAU, FERBLANTIER, (SUCCESSION DE M. BELANGER), No. 16, Rue St-Nicolas, Palais.

Département du SECRETAIRE D'ETAT DU CANADA.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que toutes communications relatives aux affaires et terres des Sauvages, ou aux affaires des terres de l'Ordonnance appartenant au Canada, devront être dorénavant adressées à "L'Honorable Secrétaire d'Etat du Canada, Ottawa."

Situation demandée.

UNE JEUNE DEMOISELLE désire trouver une place dans une famille anglaise, pour enseigner le français et la musique soit à la ville ou à la campagne. S'adresser à ce bureau. 25 Octobre 1867.—1m. 366

LEGER & RINFRET, No. 4 rue St. Jean.

Informé respectueusement leurs amis et le public que leur assortiment D'AUTOMNE ET D'HIVER est maintenant complet et que l'on trouvera les effets suivants D'EXCELLENTE QUALITE.

Situation demandée.

UN jeune homme, désire avoir une situation dans un magasin de grain et de farine ou dans un magasin en gros. Il parle l'Anglais et peut fournir de très-bonnes recommandations. S'adresser à ce bureau. 23 septembre 1867. 369

BAZAR ANNUEL. DE LA Société Charitable des Dames Catholiques de Québec.

LE PUBLIC est respectueusement informé que le BAZAR ANNUEL de la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec s'ouvrira LUNDI le 16ème jour de DECEMBRE prochain, dans un des Salles de l'Hospice des Rév. Sœurs de la Charité.

BAZAR EN FAVEUR DE L'ASILE DU BON PASTEUR.

LE BAZAR qui se tiendra dans la Salle de Musique commencera le 26 DECEMBRE prochain et se continuera jusqu'au 31 du même mois, le DIMANCHE excepté.

Vente judiciaire.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTMAGNY. BUREAU DE PROTONOTAIRE, Montmagny, 21 Octobre 1867.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.

Appart de Lundi le 18 courant JUSQU'À la clôture de la Navigation, les Vapeurs de la Ligne de Québec à Montréal partiront tous les jours à DEUX HEURES, P. M., au lieu de quatre heures P. M., le FRET sera chargé à une augmentation de Vingt-Cinq (25) par Cent sur le Tarif.

POELES, USTENSILES, ETC.

FRANÇOIS LETOURNEAU, FERBLANTIER, (SUCCESSION DE M. BELANGER), No. 16, Rue St-Nicolas, Palais.

REDUCTION DE PRIX. HISTOIRE DES ABENAKIS

LE DR. CATELLIER Donnera des Consultations Chirurgicales, à son cabinet, à l'Hôpital de la Marine, tous les jours de 3 à 5 heures. 5 septembre 1867.—1m. 342

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. LE DR. DESJARDINS a transporté son domicile et son bureau de consultation au coin des rues LA CHAPELLE ET ST. FRANÇOIS, No. 864. 1 Mai 1867.—6m. 192

Chemin de Fer GRAND TRONC.

CHANGEMENT D'HEURE. A COMMENCER LUNDI, Le 11 Novembre 1867. LES TRAINS PARTIRONT DE LA POINTE-LEVIS: A COMMENCER LUNDI, le 11 novembre 1867: Le Train en descendant partira de la Pointe Lévis à 9.30 A. M. Arrivera à la Rivière du Loup à 6.00 P. M.

AVIS.

CEUX qui sont détenteurs de la succession de feu JOSEPH GARNEAU, cultivateur, de la Pointe-aux-Trembles, décédé le 2 au courant, et ceux qui ont des réclamations contre la dite succession, sont priés de s'adresser, pour régler ces affaires, à Monsieur FRANÇOIS GARNEAU, Cultivateur, Pointe-aux-Trembles. 15 mai 1867 217.

LA BIENFAITRICE PUBLIQUE Mme. S. A. Allen, FEMME D'UNE REPUTATION UNIVERSELLE.

LE RESTAURATEUR UNIVERSEL DE MME. S. A. ALLEN, convient aux jeunes comme aux vieux. Il fortifie la chevelure, l'empêche de tomber ou de devenir grise et lui procure un beau lustre. Il ne manque jamais de faire revenir les CHEVEUX GRIS A LEUR COULEUR PRIMITIVE.

LE COSMETIQUE UNIVERSEL DE MME. S. A. ALLEN,

Le splendide navire à vapeur QUEBEC, Capitaine J. B. LABELLE, LAISSERA LE QUAI NAPOLEON POUR MONTREAL, DEMAIN, à 2 heures

COMPAGNIE RICHELIEU

LES Mails pour le Royaume-Uni, par la ligne canadienne, via le fleuve St. Laurent, seront fermés à ce bureau tous les samedis du mois de Novembre à 7.00h. A. M.

SINTE PARVULOS VENIRE AD ME

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS. DIRIGÉE PAR DES RELIGIEUX DE L'ORDRE DE ST. VIATEUR. Québec, 22 Novembre 1867.

A MILE-EN PÈS DE MONTREAL.

CEtte Maison d'éducation, fondée en 1848, est placée sous le patronage de Sa Grandeur l'Évêque Catholique de Montréal et du Séminaire de St. Sulpice. Elle est encouragée par le Gouvernement Provincial.

COMPAGNIE DE MONTREAL De Steamers Océaniques. ETE 1867.

LES billets de retour sont accordés à des prix réduits. Une ligne de cette Compagnie est composée des steamers de première classe suivants: AUSTRIAN, 2650 ton - Capt. Aiton.

AVIS public.

UNE demande sera faite à la prochaine session du Parlement de la Province de Québec, aux fins d'autoriser la vente des propriétés immobilières de feu ANGUS MACDONALD, en son vivant Bourgeois de la Paroisse de BECAUCOUR, dans la comté de Nicolet, dans le District des Trois-Rivières, le 11 Septembre 1867. 329

AVIS.

CEUX qui sont détenteurs de la succession de feu JOSEPH GARNEAU, cultivateur, de la Pointe-aux-Trembles, décédé le 2 au courant, et ceux qui ont des réclamations contre la dite succession, sont priés de s'adresser, pour régler ces affaires, à Monsieur FRANÇOIS GARNEAU, Cultivateur, Pointe-aux-Trembles. 15 mai 1867 217.

C. I. SAMSON Médecin et Chirurgien.

LES six dernières années du COURRIER U CANADA, complètes. S'adresser à EPIPHANE LEFRANÇOIS, 43, Rue des commissaires, St. Roch, ou à LÉGER BROUSSEAU 152

LE CONSEILLER DES DAMES ET DES DEMOISELLES

Paraissant le 1er de chaque mois, par livraisons de 48 pages.

JOURNAL D'ECONOMIE DOMESTIQUE ET DE TRAVAUX A L'AIGUILLE.

Rédigé par les sommités littéraires et artistiques, et contenant : Littérature, Illustrations, Modes, Beau-Arts, Musique, Economie Domestique, Travaux à l'Aiguille, Patrons illustrés, &c., &c.

LE CONSEILLER DES DAMES ET DES DEMOISELLES

Contient un grand nombre d'Annexes.

Ainsi, au renouvellement des deux saisons d'hiver et d'été, il renferme un GRAND PATRON, soit deux par année, sur papier colombier.

Il y a aussi pour les confections d'habits des petites filles et des petits garçons, pour les saisons d'hiver et d'été, DEUX GRANDES PLANCHES SPECIALES DE PATRONS, recto et verso.

De plus, SIX GRANDES PLANCHES DE BRODERIES ET PATRONS. Tous les deux mois régulièrement, il paraît un dessin de TAPISSERIE, choisi dans le but d'une utilité générale.

Le Conseiller porte avec lui, pendant le cours de l'année, QUATORZE GRAVURES de Modes, qui montrent le plus grand soin, comme exécution et comme choix de Dessins. Les Planches contiennent tous les patrons de ces modèles.

Deux charmantes gravures de modes spéciales de costumes d'enfants, pour l'hiver et pour l'été, accompagnent aussi le Conseiller, au commencement des deux saisons d'hiver et d'été, avec tous les patrons de ces costumes.

La direction artistique donne à la partie musicale assure la variété et le bon choix des morceaux, dont le nombre s'élève à 10 ALBUMS par année. Ces morceaux existent en Etudes de Piano, Valses, Quadrilles, Polkas, Polkas-Bozons, Romanças, Recueil Classique, &c., &c.; par M.M. Strauss, Olivier Metra, F. Almon, Arban, Jonas, Emilie Etling, Ph. Stutz, Decombes, Rousselot, Antonin d'Argentan, Louis Lambeau, F. Karlstein, &c., &c.

Le Conseiller contient encore

DEUX GRANDES PLANCHES DE CROCHETS ET DE TAPISSERIES. —PLUS—

Dix planches de crochet, Triot et Guipure; —Deux de Garnitures de Robes; Quatre planches spéciales de Lingerie; —Deux de Coiffures; Deux de l'assomenteries.

Une aquarelle d'exécution parfaite accompagne aussi le conseiller.

—PLUS—

Deux grandes planches de Manteaux et Confections pour habits d'hiver et d'été. Une Supra — deux charmantes gravures sur acier, représentant les embellissements de Paris; — un joli calendrier illustré; — Des Robes illustrés, &c., &c.

A PARTIE LITTERAIRE

Est traitée avec le plus grand soin. La Chronique du mois est écrite par la plume élégante et agréable de Mlle. EMMA FACON.

Les articles de Littérature, Nouvelles, Variétés, Comédies, Proverbes, Histoires, Biographie, Beau-Arts, Science amusante, Education, Poésie, Traduction, Mosaïque, Enigmes, Charades et Métagrammes, sont signés par :

M.M. A. DESÉSSARTS, PHILIBERT AUDEBRANT, B. JOUVIN, JADIN, EUGENE N. FERTHAULT, A. DUBOIS, HENRI VIERNE, MARC CONSTANTIN, &c., &c.

MME JULIE FERTHAULT, y a aussi paraître ses attrayantes et joyeuses CAUSERIES

écrites de bon goût et de charme.

L'ECONOMIE DOMESTIQUE

est traitée dans un article spécial, par MADAME MARIE DE MELLECOY.

LA REVUE DES MODES

est rédigée par Mlle. BLANCHE DE SÉRIGNY.

Les Conseils, Travaux, Explications des Planches sont traités, avec tout le développement possible, de manière à ce que pas un seul ouvrage donné par le Conseiller ne puisse être exécuté facilement.

Les articles sont écrits par Mlle. CLARA KAISER.

EN CANADA

Les ABONNÉS doivent s'adresser, pour les réclamations qu'elles désirent faire, à M. LEGER BROUSSEAU, seul agent pour tout le Canada.

Les abonnements partent du 1er Novembre, et se font pour l'année entière.

PRIX DE L'ABONNEMENT

25 Francs ou 5 piastres, PAYABLES D'AVANCE.

Les abonnés du COURRIER DU CANADA qui ont payé ou qui payeront leur abonnement d'avance, auront le privilège d'avoir un abonnement au CONSEILLER DES DAMES

Pour \$4 au lieu de \$5.

LEGER BROUSSEAU, Agent pour le Canada. QUEBEC, Buade.

LES ACTES et DECRETS

DU TROISIEME CONCILE PROVINCIAL DE QUEBEC.

Aussi en vente à la même Librairie, le résumé des

Conferences Ecclesiastiques

DU DIOCESE DE QUEBEC

Tenues en 1860-61-62.

Imprimerie de LEGER BROUSSEAU, Libraire.

PETIT RECUEIL DE CANTIQUES

A l'usage des missions, retraites, neuvaines et catéchismes.

LE SOUSSIGNE offre maintenant en vente une nouvelle édition de ce PETIT RECUEIL DE CANTIQUES, contenant plus de 1250 Cantiques choisis et très bien appropriés à l'usage des Missions, Retraites, Neuvaines et Catéchismes.

Outre les prières de la Messe, Vêpres, etc., on y a ajouté la METHODE DE PLANCHANT. Ce Recueil de Cantiques a été compilé et corrigé par le Rév. M. C. Marquis, et a reçu l'approbation, de NN. SS. l'Archevêque de Québec et l'Evêque de Trois-Rivières.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

ESSENCE

Concentrée et préparée à la Vapeur.

LA SALSEPAREILLE est une plante qui croît au Pérou, au Portugal, au Brésil, au Mexique et dans la Virginie. Les peuples de l'Amérique ont les premiers découverts ses propriétés, qui sont attestées dans les ouvrages des plus célèbres médecins, et par tous les naturalistes et les voyageurs. Ce sont les Espagnols qui en ont introduit l'usage en Europe.

AVANTAGES DE CETTE PREPARATION.

Les préparations de Salsépaille ne sont effacées qu'autant qu'elles sont surchargées des principes de cette racine. Mais les soins nécessaires pour faire les tisanes ordinaires, l'impossibilité de les conserver, leur goût désagréable et les débâtements d'estomac qu'elles causent, par les doses répétées qu'il faut en boire, font généralement adopter l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE pour se traiter à la maison ou en voyageant, et sans interrompre ses occupations ou ses habitudes. On a donc rendu un service signalé à l'art de guérir, en concentrant, sous le plus petit volume possible, le seul principe actif de ce précieux végétal, pour en composer une ESSENCE avec laquelle on a de suite une tisane toute faite. C'est le SEUL MOYEN DE TRAITEMENT VÉGÉTAL qui ne soit pas confondu avec les remèdes secrets exploités par le charlatanisme, avec ces robs et mixtures dont la mélasse, le mercure et l'iode font la base, et qui sont dangereux ou horriblement dégoûtants.

SES PROPRIÉTÉS.

L'ESSENCE DE SALSEPAREILLE CONCENTRÉE est le dépuratif par excellence. Elle est généralement préférée aux bains de vapeur, sucs d'herbes, préparations sulfureuses, et à toute espèce de lotions ou frictions; son grand succès et son immense réputation proviennent surtout de sa composition chimique VÉGÉTALE et du soin et de la loyauté avec laquelle elle est préparée. Elle guérit radicalement les dartres anciennes, les rhumatismes et la goutte, les affections rachitiques, scorbutiques et scrofuleuses; en un mot toutes les maladies entretenues par un virus quelconque, toute éruption du sang annoncée par des démangeaisons, des chaleurs, cuissons ou picotements, rougeurs à la peau, éruptions sur le corps, clous ou furoncles, pustules ou boutons au visage, sur la jambe, dans la bouche, dans la gorge; aphthes, haleine chaude et forte, rougeur des yeux; teinte livide, plume ou coupure; irritabilité excessive, humeur noire, mélancolie. C'est également comme puissant dépuratif que cette ESSENCE est employée contre les catarrhes de la vessie, hémorrhoides, laits répandus et toutes les irritations et maladies qui font le désespoir des femmes vers l'âge critique. Son usage habituel entretient la fraîcheur du teint et dispense des vésicatoires, des sétons et des caustiques. On peut affirmer que la médecine possède peu de médicaments qui aient autant de vertu et de célérité. Sa puissance égale celle de l'iode dans les scrofules.

MANIÈRE D'EN FAIRE USAGE.

Elle est simple et commode, et n'exige aucune préparation. On prend matin et soir à une heure au moins du repas, une cuillerée à soupe d'ESSENCE (et deux au moins si la maladie est active ou ancienne) dans un demi verre d'eau froide ou tiède d'orge ou de lait. On donne aux enfants des doses proportionnées à leur âge. Cette ESSENCE n'a pas une saveur désagréable, on peut la sucrer. Elle n'est pas échauffante. Loin de fatiguer l'estomac, elle excite l'appétit, facilite les digestions. Rien ne déplaît mieux qu'une demi-cuillerée à soupe d'ESSENCE dans un verre d'eau fraîche et surtout de Soda-water ou d'eau de seltz. Le régime à suivre pendant le traitement, qui ne doit pas être interrompu dès qu'il est commencé, consiste essentiellement dans la sobriété. On préfère les viandes blanches, les farines, le laitage, les fruits et légumes (cuits surtout). On évitera les épices et assaisonnements, le vin pur, le café à l'eau. Elle est également efficace en toutes saisons. On peut ajouter à la promptitude du traitement, en prenant tous les huit ou dix jours de l'eau de Séditz, ou tout autre purgatif, si toutefois il n'existe pas d'irritations nerveuses; car alors il faut des calmants intérieurs et de grands bains. Si l'irritation est locale, bains locaux, lotions ou injections (d'eau de guimauve). Recourir aux saignées et cataplasmes émollients, dans tous les cas d'inflammations ou de douleurs locales violentes, tout en continuant l'usage de l'ESSENCE.

PRIX ET AVIS IMPORTANT.

L'exploitation immense que la PHARMACIE QUÉBÉCOISE fait de son ESSENCE DE SALSEPAREILLE en France et à l'étranger, lui permet de la livrer au

ESSENCE

prix de CINQ FRANCS le flacon. Six flacons pris à la fois (quantité convenable pour une maladie simple et récente) vingt-sept francs au lieu de trente (emballage: un franc). Paiements en mandats sur le poste (affranchis). On reprend le flacon vide pour 20 cent. à Paris seulement. Tout dépositaire qui rachèterait les flacons vides ferait soupçonner de la mauvaise foi. Chaque flacon porte sur le bouchon le cachet ci-dessous. Il existe des contrefaçons et imitations grossières de l'ESSENCE de Salsépaille de la pharmacie Colbert, dont la réputation a tant excité la cupidité.

Agent-General pour le Canada: M. LEGER BROUSSEAU, à Québec.

Les prix en gros sont les mêmes qu'à Paris. Québec, 14 juillet 1865.

BEAUTE!

Cheveux bouclés, châtains, dorés, blonds et soyeux.

PRODUITS par l'usage du FRISEUR DES CHEVEUX DU PROF. DE BREUX. Une seule application suffit pour boucler les cheveux les plus raides et les plus durs de l'un ou de l'autre sexe en petits anneaux ondulés ou en grosses boucles épaisses. Les fashionables de Paris et de Londres s'en sont servis avec le résultat le plus satisfaisant. Il ne fait pas de dommage aux cheveux. Prix par la maille, cacheté et postage payé, \$1. Des circulaires contenant des descriptions envoyées gratis par la maille.

S'adresser à BERGER, SHUTTS & Co., Chimistes, No. 285, Rue Rivier, Troy, N. Y. Seuls agents pour les Etats-Unis. Québec, 20 mars 1867.—12m.

NOUVEAU TRAITE

DE GEOMETRIE ET DE TRIGONOMETRIE

RECTILIGNE et Sphérique, suivi du TOISE des Surfaces et des Volumes, et accompagné de TABLES de Nombres et Sinus, etc., Naturels et Logarithmiques, et d'autres Tables utiles. OUVRAGE THEORIQUE et PRATIQUE illustré de plus de 600 vignettes intercalées dans le texte, avec un grand nombre d'Exemples et de Problèmes à l'usage des Architectes, Ingénieurs, Professeurs et Elèves, par

CHS. BAILLAIRGE. A vendre chez M. BROUSSEAU, SINGLIER, GARANT ET TRUDEL, etc., chez l'AUTEUR, No. 14, rue St. FRANCOIS, ou à son bureau, HOTEL-DE-VILLE, et chez C. Darveau, No. 7, rue LAMONTAGNE. Québec, 15 février 1867.—3mois 12c

FAVORIS

ET MOUSTACHES!

CROISSANT inmanquablement sur le visage le plus dénué de poils dans l'espace de trois à cinq semaines en faisant usage du RESTAURATEUR CAPILLAIRE DU DR. SEVIGNE, la plus précieuse découverte dans la science moderne, agissant sur la barbe et les cheveux d'une manière presque miraculeuse. Les personnes d'élite de Paris et de Londres en ont fait usage avec le succès le plus flatteur. Les noms des acheteurs seront enregistrés, et s'il ne donne pas satisfaction entière à chaque occasion, l'argent sera rendu loyalement. Prix par la maille, cacheté et postage payé, \$1. Circulaires donnant détails et témoignages envoyées gratis par la maille.

S'adresser à BERGER, SHUTTS & Co., Chimistes, No. 285, Rue Rivier, Troy, N. Y. Seuls agents pour les Etats-Unis. Québec, 20 mars 1867.—12 m.

TENUE DES LIVRES

en partie simple et en partie double,

ou COMPTABILITE GENERALE

PAR M. N. APOLEON LACASSE, Professeur à l'Ecole Normale-Lesau.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Cet ouvrage est en vente chez M. Garant & Trudel, Jos. Crémazie, Siméon Hardy, Léger Brousseau, J. N. Duquet et Nod Langevin, Libraires ou peut aussi se le procurer en s'adressant à M. N. Lacasse lui-même. Québec, 20 juillet 1865.—1620.

Excelsior! Excelsior!!

EXTERMINATEUR DES CHEVEUX DE CHASTELLAR!!

Pour faire disparaître les cheveux superflus.

SURTOUT pour les dames, cet inimitable dépilatoire se recommande par lui-même comme étant un article indispensable pour la beauté des dames. Son application est facile, et ne fait aucun dommage à la peau, mais il agit directement sur les racines. Il fait inmanquablement disparaître les cheveux trop abondants qui croissent trop bas sur le front ou ailleurs. Il les extirpe complètement, totalement et radicalement, en laissant la peau souple, douce et dans son état naturel. C'est le seul article dont les Français fassent usage, et le seul dépilatoire efficace qui existe. Prix, 75 centimes par paquet, envoyé avec le postage payé, à toute adresse, ou sur réception d'un ordre par BERGER, SHUTTS & Co., Chimistes, No. 285, Rue Rivier, Troy, N. Y. Québec, 20 mars 1867.—12m.

LIQUIDE BLANC

EMAILLE DE CHASTELLAR!!

pour restaurer et embellir la complexion.

C'est la préparation la plus estimable et la plus parfaite qui soit en usage, pour donner à la peau ce beau teint perlé qui se trouve que dans la jeunesse. Elle fait disparaître promptement le hâle, les rougeurs, les pustules, les taches, la pâleur, les éruptions, et toutes les impuretés de la peau, en les guérissant, et en laissant la peau blanche, pure comme l'albâtre.

On ne peut s'apercevoir que les personnes en tout usage, même par le plus minutieux examen, et c'est une préparation végétale parfaitement inoffensive. C'est le seul article de cette sorte en usage chez les Français, et les Parisiens le considèrent comme indispensable pour perfectionner la toilette. Plus de 30,000 bouteilles ont été vendues pendant l'année dernière; ce qui est une garantie de son efficacité. Prix, seulement 75 centimes. Envoyé par la maille, postage payé, sur réception d'un ordre, par

BERGER, SHUTTS & Co., Chimistes, No. 285, Rue Rivier, Troy, N. Y. Québec, 20 mars 1867.—12m.

CRISPER COMA.

Oh! Elle était délicate et belle, avec ses yeux étincelants, sa chevelure radieuse, dont les onduleux anneaux s'enroulaient avec grâce, de manière à captiver le cœur et l'esprit.

CRISPER COMA.

On ne peut s'apercevoir que les personnes en tout usage, même par le plus minutieux examen, et c'est une préparation végétale parfaitement inoffensive. C'est le seul article de cette sorte en usage chez les Français, et les Parisiens le considèrent comme indispensable pour perfectionner la toilette. Plus de 30,000 bouteilles ont été vendues pendant l'année dernière; ce qui est une garantie de son efficacité. Prix, seulement 75 centimes. Envoyé par la maille, postage payé, sur réception d'un ordre, par

BERGER, SHUTTS & Co., Chimistes, No. 285, Rue Rivier, Troy, N. Y. Québec, 20 mars 1867.—12m.

CONDITIONS

du COURRIER DU CANADA

(Invariablement d'avance.)

CANADA:—Un an..... \$4.00

Six mois..... 2.50

Trois mois..... 1.50

ETATS-UNIS D'AMERIQUE, Un an..... \$6.00

NOUVELLE-BRUNSWICK, Six mois..... 3.50

ANGLETERRE, Trois mois..... 2.00

FRANCE—Un an..... 5.00

Six mois..... 3.00

Trois mois..... 1.50

Tarif des Annonces.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, à savoir:

Six lignes et au-dessous..... \$10.00

Pour chaque insertion subséquente, de 10 à 12

Pour les annonces d'une plus grande étendue

elles seront insérées à raison de \$2c par ligne pour la première insertion, et de 1c. pour les insertions subséquentes.

Reclames 7-20 cents la ligne

Tout ce qui a rapport à la rédaction des

articles et réclamations, doit être adressé

à M. LEGER BROUSSEAU, préparateur, No. 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, (Franco)

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU

7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, QUEBEC

POELES A KEROSENE ET A GAZ!

BOUILLOIRES POUR LE THÉ ET LE CAFÉ, FOURS POUR LA COLLE, FOUR L'HUILE, &c., &c.

Toute la cuisine pour une famille peut se faire avec l'huile de Kérosène ou le gaz, avec moins de trouble, et à meilleur marché qu'avec tout autre combustible.

Chaque article manufacturé par cette compagnie est garanti pour le service pour lequel il est demandé.

Demandez une circulaire.

Discompte Liberal pour le commerce.

LAMPES A KEROSENE DE LA COMPAGNIE HEATER.

P. 206 rue Pearl, N. Y.

Québec, 27 Février 1867.

COFFRES DE SURETE

à l'épreuve du feu et des voleurs, en suite d'Alun et de ciment dur,

PATENTE DE MARVIN.

GARANTIS LES MEILLEURS DU MONDE. Le fer n'est jamais corrodé. Ils ne perdent jamais leurs qualités qui les mettent à l'épreuve du feu. Ce sont les seuls coffres de sûreté qui soient enduits de ce ciment dur et d'alun.

Ayez la bonté de demander un catalogue illustré MARVIN & Co.

P. Principaux: No. 265, Broadway, New-York

Magasins: No. 621, Chestnut, Philadelphia, Québec, 27 Février 1867.

LE VERS RONGEUR

des ASSOCIÉS MODERNES, ou le paganus dans l'éducation, par l'Abbé J. GAUME, vicaire-général de Nevers, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des Inscriptions et belles lettres de Besançon, etc. Publié en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

Avis public—A. Tessier, N. P.

CONDITIONS

du COURRIER DU CANADA

(Invariablement d'avance.)

CANADA:—Un an..... \$4.00

Six mois..... 2.50

Trois mois..... 1.50

ETATS-UNIS D'AMERIQUE, Un an..... \$6.00

NOUVELLE-BRUNSWICK, Six mois..... 3.50

ANGLETERRE, Trois mois..... 2.00

FRANCE—Un an..... 5.00

Six mois..... 3.00

Trois mois..... 1.50

Tarif des Annonces.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, à savoir:

Six lignes et au-dessous..... \$10.00

Pour chaque insertion subséquente, de 10 à 12

Pour les annonces d'une plus grande étendue

elles seront insérées à raison de \$2c par ligne pour la première insertion, et de 1c. pour les insertions subséquentes.

Reclames 7-20 cents la ligne

Tout ce qui a rapport à la rédaction des

articles et réclamations, doit être adressé

à M. LEGER BROUSSEAU, préparateur, No. 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, (Franco)

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU

7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, QUEBEC